

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

14 Décembre 2018

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire versés au titre de l'année 2018.

L'an deux mille dix-huit et le Vendredi quatorze Décembre, à quatorze heures, le Conseil départemental s'est assemblé en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Martine AMSELEM, Sylvia BARTHELEMY, Sabine BERNASCONI,
Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-
Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD,
Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Jean-Claude FERAUD,
Gérard GAZAY, Hélène GENTE-CEAGLIO, Bruno GENZANA, Jacky GERARD,
Valérie GUARINO, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Claude JORDA,
Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE,
Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI,
Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Henri PONS, Christiane PUJOL,
Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT,
Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA,
Patricia SAEZ, Josette SPORTIELLO, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL,
Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Maurice DI NOCERA donne procuration à Solange BIAGGI,
Gérard FRAU donne procuration à Claude JORDA,
Jean-Noël GUERINI donne procuration à Jean-Pierre BOUVET,
Christophe MASSE donne procuration à Geneviève TRANCHIDA,
Thierry SANTELLI donne procuration à Valérie GUARINO,
Evelyne SANTORU-JOLY donne procuration à Aurore RAOUX

ÉTAIENT ABSENTS :

Rébia BENARIOUA,
Haouaria HADJ-CHIKH,
Nicole JOULIA

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

SEANCE PUBLIQUE DU 14 Décembre 2018

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION

OBJET : Reliquats de régime indemnitaire versés au titre de l'année 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les critères de modulation individuels des reliquats de régime indemnitaire versé par la collectivité au titre de l'année 2018 :
 - le niveau de classification du poste, arrêté en fonction des sujétions et responsabilités
 - la date d'arrivée de l'agent dans la collectivité,
 - la quotité de travail de l'agent,
 - les absences constatées sur la période de référence,
 - la manière de servir de l'agent
- d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 58 862.95 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire pour les agents A et B de la filière culturelle au titre de l'année 2018, les montants moyens individuels étant détaillés dans l'annexe 1,
- d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 31 500 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire des éducateurs de jeunes enfants au titre de l'année 2018, les montants moyens individuels étant détaillés en annexe 2,
- d'approuver une enveloppe budgétaire d'un montant de 676 580 € pour le versement du reliquat du régime indemnitaire des adjoints techniques des établissements d'enseignement, les montants moyens individuels étant détaillés dans l'annexe 1 de la délibération n°45 du 15 décembre 2017, relative aux mesures complémentaires de revalorisation de certains régimes indemnitaires.

La dépense estimée à 766 941.95 € sera imputée sur les chapitres 012 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée